



Commission de l'éducation et de la formation

3121 - Construction et restructuration des collèges publics

Restructuration et extension du collège "Saut du Lièvre" à BISCHWILLER

Rapport n° CP/2012/491

Service gestionnaire :

Direction de l'immobilier et des moyens généraux - Service administration

Résumé :

Le Conseil Général a retenu le principe de la restructuration et extension du collège Saut du Lièvre à Bischwiller. Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation la validation du Programme Technique Détaillé des Travaux.

Le Conseil Général du Bas-Rhin a décidé de restructurer le collège Saut du lièvre à Bischwiller.

Le collège composé de 2 bâtiments principaux représentant une surface SHON d'environ 4600 m² a été construit en 1980. Il accueille actuellement environ 580 élèves.

Depuis la visite de la commission de sécurité du 21 mai 2007, le collège est sous le régime d'un avis défavorable à la poursuite de son exploitation. Un diagnostic de sécurité établi par un organisme de contrôle avait fait apparaître des écarts significatifs par rapport à l'actuelle réglementation sécurité incendie en vigueur dans les ERP. Malgré des travaux ponctuels d'amélioration du niveau de sécurité diligentés dans l'intervalle, seule une opération de restructuration d'envergure, avec une mise en sécurité globale permettra de lever l'ensemble des non-conformités relevées, et d'obtenir à nouveau un avis favorable à l'exploitation.

Par ailleurs, le collège ne répond plus aux standards pédagogiques et fonctionnels actuels. Les salles de cours sont sous-dimensionnées en nombre et en taille, ce qui nécessite un recloisonnement complet du bâtiment externat. L'enseignement des sciences souffre également de locaux non adaptés et exigus. Les bâtiments existants sont de plus, peu performants sur le plan de leur consommation énergétique.

Les principaux objectifs du Conseil Général pour cette opération sont les suivants :

- effectuer une mise aux normes réglementaires de l'établissement, en particulier en matière de sécurité incendie et d'accessibilité,
- restructurer les bâtiments existants et construire une extension permettant de répondre aux besoins pédagogiques du collège et à une organisation en pôles d'enseignement (scientifique, technologique, artistique...),
- intégrer le projet dans une démarche de haute qualité environnementale avec des objectifs de performances énergétiques conformes à la réglementation thermique RT2012.

Le pré-programme de l'opération a été validé par le comité de pilotage du projet le 6 décembre 2011, sur la base d'une restructuration complète de l'établissement, phasée selon un scénario d'interventions progressif:

- une 1^{ère} phase de travaux, consistant principalement en la restructuration de l'étage du bâtiment B Externat pour augmenter la taille des salles de classe existantes, complétée par une extension permettant d'offrir 8 nouvelles salles de classes qui font défaut pour une capacité d'accueil de 550 élèves. A l'issue de cette phase, qui intégrera également les mises aux normes réglementaires requises, le collège bénéficiera de 15 salles de classes banalisées de 60 m² et de 4 nouvelles salles de sciences.

- une seconde phase, consistant à finaliser la restructuration d'ensemble du bâtiment B (intervention principalement au RDC pour aménagement des locaux de la vie scolaire, du CDI et de l'administration, et aménagement partiel des locaux des enseignants)
- une phase 3 de rénovation complète de l'enveloppe de l'externat, pour en améliorer l'efficacité énergétique (tranche conditionnelle 1)
- une dernière phase de travaux de démolition/reconstruction du bâtiment A (tranche conditionnelle 2).

Le programme complet de l'opération est décrit dans la synthèse du programme technique détaillé ci-jointe.

Le montant prévisionnel des travaux est fixé comme suit :

- Tranche ferme
 - o Phase 1 : 1 550 000 € HT
 - o Phase 2 : 570 000 € HT
- Tranche conditionnelle
 - o Phase 3 : 450 000 € HT
 - o Phase 4 : 3 115 000 € HT

Le coût de l'opération toutes phases confondues (études + travaux + frais divers) est estimé à 8.7000.000 € TTC (3.200.000 € TTC pour la tranche ferme, 5.500.000 € TTC pour la tranche conditionnelle).

En termes de calendrier, le lancement de la procédure de concours sur esquisse est programmé courant du 2^{ème} semestre 2012. Les études de maîtrise d'œuvre se dérouleront en 2013. Les travaux de la phase 1 pourraient débuter prévisionnellement à l'été 2014. Le délai des 2 premières phases de travaux est estimé à 15/18 mois.

Aussi, je vous propose de bien vouloir :

- approuver le programme technique détaillé des travaux de l'opération de restructuration et extension du collège Saut du lièvre à Bischwiller, dont la synthèse est jointe en annexe,
- approuver le coût définitif des travaux de la tranche ferme à 2.120.000 € Hors Taxes et de la tranche conditionnelle à 3.565.000 € Hors Taxes (valeur juin 2012),
- approuver le budget de l'opération intégrant les frais d'études et frais annexes pour un montant de 3.200.000 € toutes taxes comprises pour la tranche ferme et de 5.500.000 € toutes taxes comprises pour la tranche conditionnelle,
- autoriser le lancement du concours de maîtrise d'œuvre sur la globalité des tranches ferme et conditionnelle,
- accepter le principe que le marché de maîtrise d'œuvre initial ne portera que sur les travaux de la seule tranche ferme,
- autoriser la mise en place d'une AP initiale à hauteur du montant du budget d'opération portant sur la tranche ferme, soit 3.200.000 € toutes taxes comprises.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

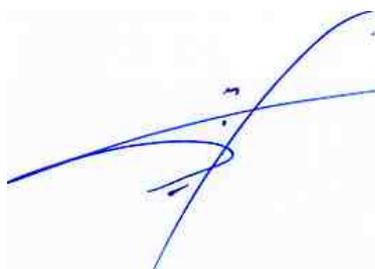
La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- *approuve le programme technique détaillé des travaux de l'opération de restructuration et d'extension du collège Saut du lièvre à Bischwiller, dont la synthèse est jointe en annexe,*
- *approuve le coût définitif des travaux de la tranche ferme à 2.120.000 € Hors Taxes et de la tranche conditionnelle à 3.565.000 € Hors Taxes (valeur juin 2012),*

- *approuve le budget de l'opération intégrant les frais d'études et frais annexes, pour un montant de 3.200.000 € Toutes Taxes Comprises pour la tranche ferme et de 5.500.000 € Toutes Taxes Comprises pour la tranche conditionnelle,*
- *autorise le lancement du concours de maîtrise d'œuvre sur la globalité des tranches ferme et conditionnelle,*
- *accepte le principe que le marché de maîtrise d'œuvre initial ne portera que sur les travaux de la seule tranche ferme,*
- *autorise la mise en place d'une AP initiale à hauteur du montant du budget d'opération portant sur la tranche ferme, soit 3.200.000 € Toutes Taxes Comprises.*

Strasbourg, le 14/06/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL